

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Le 28 Juin 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Juin 2016, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU et Etienne CHEREAU, Adjointes ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOFT, Fanny DERRIEN, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Pascal PITOR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Valérie MOREL et Sophie TUDAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Jocelyne CAROFF à Mme Sophie BOYER et M. Henri BOUTET à M. Serge QUEMERE.

Absents excusés : M. Frédéric HENRIO, Mme Nathalie DROAL et M. René ROCUET.

Secrétaire de séance : M. Pascal PITOR.

1 - X : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2016 est approuvé après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 4 abstentions (Mme Danièle GOMES, M. Patrick LE GUYADER, Mmes Valérie MOREL et Sophie TUDAL), après avoir apporté la modification suivante :

- Question 2 - W : Elaboration du plan local d'urbanisme : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables. Suite à l'intervention de M. Jérôme GOURMELEN en page 3 à la fin du § 4, Mme Sophie BOYER demande d'ajouter sa réponse qui était la suivante : « Est-ce que tu trouves que notre politique n'est pas assez volontariste ? ».

2 - X : MARCHE DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Mme Catherine DE ABREU informe le Conseil Municipal que la Commission des marchés s'est réunie le 24 juin 2016 pour examiner les différentes offres des entreprises pour le marché de travaux sur la voirie communale. Elle précise qu'il s'agit d'un marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire assorti d'un plafond de 150 000 € HT sur une période de 12 mois. Ce marché sera passé pour une période de 24 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

Mme DE ABREU souligne que 5 entreprises ont répondu à la consultation et donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Le règlement de consultation prenait en compte les critères suivants :

- Le prix, basé sur le bordereau des prix unitaires : 50%,
- Le délai d'exécution : 10%,
- La valeur technique : 40%.

La Commission a proposé l'attribution du marché à l'entreprise COLAS SAS Centre Ouest de Quimper, jugée la mieux-disante de la consultation, pour un montant de 56 505 € HT, sur la base du bordereau des prix unitaires et du détail des quantités estimées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER le marché à procédure adaptée pour les travaux sur la voirie communale à l'entreprise COLAS SAS Centre Ouest, sur la base du bordereau des prix unitaires et du détail des quantités estimées,

D'AUTORISER M. le Maire à le signer.

3 - X : MARCHÉ DE FOURNITURE DE LOGICIELS MÉTIERS : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Mme Catherine DE ABREU informe le Conseil Municipal que la Commission des marchés s'est réunie le 24 juin 2016 pour examiner les différentes offres des entreprises pour le marché de fourniture de logiciels métiers. Elle précise qu'il s'agit d'un marché alloti qui sera passé pour une période de 24 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

Mme DE ABREU souligne que deux entreprises ont présenté une offre sur chaque lot.

Le règlement de consultation prenait en compte les critères suivants :

- Le prix des prestations : 40%
- La valeur technique : 50%
 - ✓ Caractéristiques du logiciel / de la proposition (15%)
 - ✓ Qualités ergonomiques (15%)
 - ✓ Transfert des données (10%)
 - ✓ Qualité de la formation proposée pour chaque lot (10%)
- Le délai d'intervention pour la mise en oeuvre et la formation du personnel concerné : 10%.

La Commission a proposé l'attribution du marché à l'entreprise START Atlantique Bretagne Informatique de Ploemeur, jugée la mieux-disante de la consultation pour chacun des trois lots.

Le détail des offres par lot sur 4 ans est le suivant :

- Lot n° 1 : Logiciels de gestion financière et modules associés, montant de l'offre : 24 080 € HT,
- Lot n° 2 : logiciel de gestion – accueil de la population, montant de l'offre : 5 580 € HT,
- Lot n° 3 : logiciel de gestion des interventions techniques. montant de l'offre : 8 000 € HT.

Mme DE ABREU précise que ces logiciels seront en location. Ils seront accessibles par Internet avec un hébergement à distance.

Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN demande si les interfaces vont changer. Mme DE ABREU répond positivement car il s'agit d'un nouveau fournisseur. Le prestataire actuel a retiré un dossier de consultation mais n'a pas déposé d'offre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER le marché à procédure adaptée pour la fourniture de logiciels métiers à la Société START Atlantique Bretagne Informatique,

D'AUTORISER M. le Maire à le signer.

4 - X : MARCHÉ DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Mme Catherine DE ABREU informe le Conseil Municipal que la Commission des marchés s'est réunie le 24 juin 2016 pour examiner les différentes offres des entreprises pour le marché de location et d'entretien de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents du restaurant scolaire et des services techniques. Elle précise qu'il s'agit d'un marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire assorti d'un plafond de 15 000 € HT sur une période de 12 mois. Ce marché sera passé pour une période de 24 mois, renouvelable une fois pour la même durée. Il est réservé aux entreprises adaptées pour l'insertion des travailleurs handicapés.

Mme DE ABREU souligne que deux entreprises ont présenté une offre mais une d'elle n'était pas recevable car ne relevant pas du régime des entreprises adaptées.

Le règlement de consultation prenait en compte les critères suivants :

- Le prix : 70%,
- La valeur technique : 30%.

La Commission a proposé l'attribution du marché à KANNTI de Fouesnant, pour un montant de 5 316,75 € HT, sur la base du bordereau des prix unitaires et du détail des quantités estimées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU, le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER le marché à procédure adaptée pour la location et l'entretien de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents du restaurant scolaire et des services techniques, à KANNTI de Fouesnant pour un montant de 5 316,75 € HT, sur la base du bordereau des prix unitaires et du détail des quantités estimées,

D'AUTORISER M. le Maire à le signer.

5 - X : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal que la Commission d'Administration Municipale a formulé une proposition d'attribution de subvention de 250 € à l'Association des Commerçants et artisans de Saint-Evarzec (ACSE) dont le dossier n'était pas complet lors de la séance du 10 mai..

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 23 voix pour, M. Jean-Christophe HUIBANT n'ayant pas participé au vote,

DE VOTER une subvention d'un montant 250 € au profit de l'association ACSE.

6 - X : TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2016-2017

M. Etienne CHEREAU présente les effectifs des transports scolaires vers les écoles maternelles et primaires, en constante diminution, puis les tarifs proposés qui seraient identiques à ceux de l'année précédente.

1 - Effectifs transportés

Années	Effectifs
2015/2016	26
2016/2017	23*

*Effectif prévisionnel

2 - Tarifs annuels par élève du 1^{er} Septembre 2016 au 2 Juillet 2017

Rang de l'enfant	Proposition de tarifs	
	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
1 ^{er} enfant	128,63	160,97
2 ^{ème} enfant	85,75	107,31
3 ^{ème} enfant	42,87	53,65
4 ^{ème} enfant	gratuit	gratuit

M. CHEREAU précise que ces tarifs ont reçu un avis favorable du Comité Consultatif des Structures d'Accueil lors de sa séance du jeudi 26 mai dernier.

Mme Sophie BOYER précise que la compétence des transports scolaires va être transférée à la Région.

M. le Maire se demande s'il faut maintenir le service au vu des effectifs. Il n'y a que 15 enfants dans le car sur le circuit sud. Mme Danièle GOMES demande pourquoi les effectifs baissent. M. le Maire répond que beaucoup de constructions ont été réalisées dans le Bourg, ce qui permet aux parents d'emmener leurs enfants à pied à l'école. L'accueil périscolaire est par ailleurs très fréquenté par les familles.

M. Patrick LE GUYADER déplore qu'il n'y ait pas plus de publicité. Il n'y a pas d'information dans la lettre communale. L'information est transmise en direct aux usagers, par le biais des enfants dans les écoles.

M. Etienne CHEREAU souligne qu'il s'agit pratiquement d'un service à la carte, vu le nombre d'enfants transportés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 22 voix pour et 2 abstentions (MM. Jérôme GOURMELEN et Patrick LE GUYADER),

D'APPROUVER les tarifs 2016-2017 du service des transports scolaires présentés ci-dessus.

7 - X : FIXATION DU TARIF D'UN SPECTACLE

M. Etienne CHEREAU informe le Conseil Municipal que la commune organise, en plus des événements culturels dont les tarifs ont été votés au conseil du 15 décembre 2015, un spectacle intitulé « M. KROPPS - l'utopie en marche » pour lequel il convient de déterminer par délibération le tarif, la commune assurant la vente des billets en régie.

Ce spectacle a été créé par la Compagnie « Gravitation » en partenariat avec la Scène Nationale de Quimper. Il est organisé le samedi 1er octobre 2016 à 20 h 30 à la Maison Communale. Le tarif proposé est le suivant : 10 €. Cette soirée vise tous publics à partir de 16 ans. Le coût de ce spectacle, d'une durée d'une heure trente environ, s'élève à 3 708,56 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER un tarif unique à 10 € pour ce spectacle.

8 - X : AUTORISATION DE SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES

M. le Maire informe le Conseil municipal que la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école maternelle publique arrive à échéance le 31 Août 2016.

Ce dispositif d'initiation constitue une offre complémentaire à l'enseignement bilingue et propose à l'ensemble des élèves des écoles publiques volontaires un apprentissage des bases de la langue bretonne.

Les interventions sont organisées et supervisées par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et mises en œuvre par des salariés d'associations s'étant vues délivrer une habilitation par les Services académiques comme association complémentaire de l'enseignement public. Il s'agit en l'occurrence de « Mervent » pour Saint-Evarzec.

L'inspection académique a effectué une enquête auprès de ses écoles en début d'année afin de recenser et valider les demandes d'interventions de breton pour l'année scolaire 2016-2017. L'école maternelle Léonard de Vinci a demandé une intervention à hauteur de 4 heures hebdomadaires.

Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental prévue en octobre 2016, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre ce partenariat financier en signant une nouvelle convention pour une année scolaire (jusqu'en juillet 2017) sur les bases suivantes :

- 4 heures d'intervention par semaine,
- la participation de la commune versée au Conseil Départemental, qui coordonne la gestion financière du dispositif, sur le tarif indicatif de 2 398,80 € au total, représentant 33 % du financement, les cofinanceurs étant le Conseil Départemental (3 600 €, soit 50 %) et le Conseil Régional (1 201,20 €, soit 17 %),
- l'arbitrage de la commune avant chaque rentrée scolaire pour déterminer le volume d'interventions, donc le nombre de classes bénéficiaires et l'incidence financière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les termes présentés ci-dessus jusqu'en juillet 2017.

9 - X : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Michel GUILLOU propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Suppression de 13 emplois au 1^{er} juillet 2016 : le Comité Technique a donné un avis favorable lors de sa réunion du 20 juin dernier, sur la suppression de ces emplois principalement liée à des avancements de grade.

Filières et grades	Catégorie hiérarchique	Nombre d'emplois à supprimer par grade
ADMINISTRATIVE		2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2
TECHNIQUE		6
Agent de maîtrise	C	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	2
Adjoint technique de 2ème classe	C	3
CULTURELLE		1
Adjoint du patrimoine de 2ème classe (TNC)*	C	1
ANIMATION		3
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1
Adjoint d'animation de 2ème classe (1 TNC)*	C	2
SOCIALE		3
ATSEM principal de 2ème classe	C	1
TOTAL GENERAL		13

* Temps non complet

- Création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe à temps complet au 1er septembre 2016, suite à la réussite d'un agent à un concours.
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet au 1er septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER ces propositions.

10 - X : INFORMATIONS DIVERSES

☞ M. le Maire a rencontré le 11 mai dernier deux représentantes de la Poste, Mme Françoise MALLEJAC, Déléguée aux relations Territoriales en Finistère, et Mme Magali VIGNES, Directrice du secteur de Concarneau, afin d'échanger sur l'avenir du bureau de poste de Saint-Evarzec. Une nouvelle réorganisation de la poste est prévue à compter de novembre 2016 en raison de la baisse de la fréquentation du bureau et de la diminution des opérations. A terme, le bureau de poste serait supprimé et transformé, soit en agence postale communale (la commune recrute un agent et perçoit une indemnité compensatrice de 1 000 € par mois), soit en relais postal dans un commerce (le commerçant reçoit une indemnité mensuelle de 317 €). Ces propositions sont inacceptables pour la commune qui doit réagir. C'est pourquoi M. le Maire propose de transmettre à la Direction de la Poste la motion suivante :

« Considérant que :

- ce projet va à contre-courant du développement de la commune dont la population s'élève à 3 668 habitants au 1er janvier 2016, avec des perspectives de croissance démographique pour les années à venir retenues dans les orientations du SCOT, du PLH et du Projet d'Aménagement et de Développement durables du PLU,
- la commune dispose d'un bassin d'emplois de plus de 2 000 personnes qui sont en droit d'attendre que les services de proximité à la population soient pérennisés, et non remis en question tous les 2 ans,
- les propositions de fonctionnement faites par la poste ne sont jusqu'à présent appliquées que dans des communes de moins de 3 000 habitants, non comparables à Saint-Evarzec qui figure dans la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants,

le Conseil Municipal, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés, refuse en bloc les propositions de la Poste et demande fermement de maintenir le statu quo.»

Mme Sophie BOYER adhère à cette proposition. Elle précise qu'il faut une attitude volontaire et une position ferme vis-à-vis de la poste. Beaucoup d'entreprises, d'auto-entrepreneurs, d'artisans et de commerçants viennent au bureau de Poste.

Mme Danièle GOMES souligne qu'elle n'est pas sûre que la Poste soit à l'écoute. Il ne faut pas se leurrer sur l'issue de cette démarche.

Mme BOYER précise qu'il existe d'autres schémas dans certaines communes. Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN évoque le cumul des fonctions de facteur et guichetier mais le Maire fait remarquer que Saint-Evarzec n'entre pas dans les critères retenus car elle est dans une strate démographique supérieure.


Mme Fanny DERRIEN constate qu'il s'agit d'une décision unilatérale de la Poste. M. le Maire ajoute que ces propositions ne touchaient jusqu'alors que les petites communes. Mme BOYER souligne que si les horaires ne sont pas adaptés aux usagers, la fréquentation va encore chuter.


M. Jérôme GOURMELEN pense que la décision est déjà prise. M. Pascal PITOR regrette que la Poste ne veuille plus assumer sa mission de service public alors que la population de la commune n'a fait que croître. Elle aurait dû se remettre en cause et diversifier ses activités et ses horaires.


Mme DERRIEN ajoute que beaucoup de prestations ne passent plus par la Poste. Mme BOYER précise que c'est la Banque Postale qui ne fonctionne pas, notamment pour des raisons de confidentialité. Les moyens nécessaires n'ont pas été mis en place. M. le Maire souligne que le diagnostic de la Poste fait état de la possibilité pour Saint-Evarzécois de se rendre dans le bureau de poste le plus proche, celui de La Forêt-Fouesnant, situé à 7 km et à 13 minutes de Saint-Evarzec.

M. GOURMELEN souligne que la Poste est dans une logique financière. M. Michel GUILLOU se demande si l'indemnité mensuelle de 1 000 € suffira à couvrir les frais engagés. Mme Solen LE STRAT-MOYSAN demande quelles seraient les fonctions de l'agent qui serait recruté par la commune. M. le Maire répond que ce sont les mêmes que celles d'un agent de la Poste. Il faudra mettre en place une régie, ce qui implique une responsabilité pécuniaire. M. GOURMELEN estime qu'il faut y réfléchir, appuyé par Mme GOMES qui ajoute qu'il convient d'être lucide.

M. le Maire clôt le débat en rappelant que la Poste ne peut pas prendre de décision sans l'avis du Maire. Au terme des accords passés avec l'Etat, il faut une présence postale pour une aire géographique prédéfinie.

 M. Etienne CHEREAU donne lecture du compte-rendu du Comité Consultatif des Structures d'Accueil du 26 mai dernier. Les domaines abordés étaient les suivants : les TAP et l'aboutissement par la présentation d'une comédie musicale qui a connu un succès important dans sa conception (initiation au chant, à la danse, au théâtre, confection de costumes et de décors) et sa réalisation, l'atelier d'initiation à l'informatique avec le recours d'un volontaire en service civique, les stages et camps d'été, la mise en place de produits d'entretien au naturel et les transports scolaires. Il précise par ailleurs que l'école élémentaire Léonard de Vinci met en place un soutien scolaire pour 10 enfants de CM1 et CM2 la 1^{ère} et la dernière semaine des vacances scolaires, encadrés par des enseignants volontaires.


 M. le Maire informe le Conseil que le mandat des membres du Comité Consultatif des Jeunes s'est clos par la remise d'une attestation en mairie le samedi 25 juin. Il souligne que ces jeunes renvoient une belle image de la jeunesse. Mme Solen LE STRAT-MOYSAN rappelle les actions mises en œuvre. Elle se rendra prochainement dans les écoles pour trouver de nouveaux candidats à la rentrée.

 M. Patrick LE GUYADER demande pourquoi la voirie du Hameau des Genêts n'est toujours pas classée dans le domaine public. M. Serge QUEMERE répond que les conditions qui avaient été posées ne sont pas réunies. Le lotisseur devait remplacer l'horloge d'éclairage public par une horloge astronomique, ce qui n'a pas été fait pour l'instant. M. le Maire ajoute qu'il existe également des désordres au niveau des Coteaux d'Armor. Il faudra être vigilant lorsque la demande de classement sera présentée. Il faudra que le lotisseur ait rempli toutes ses obligations

 Réunions et manifestations :

- Vendredi 1er juillet à 11 H : COTIL
- Du 1er au 31 août à la mairie : Exposition estivale de Clic-Clap.
- Samedi 2 juillet sur l'esplanade de la Halle des Sports : Soirée de la Saint-Jean et Feu d'artifice organisés par Foulées Varzécoises.
- Mardi 5 juillet à 20 H 30 : CCAS.
- Mercredi 6 juillet Place de l'Eglise : Marché.
- Dimanche 10 juillet : Pardon du Dréau.
- Lundi 11 juillet au Bois du Moustoir : Balade musicale.
- Lundi 11 juillet à 20 H 30 à Bénodet : Conseil Communautaire.
- Mercredi 20 juillet Place de l'Eglise : Marché.
- Samedi 23 juillet à la Maison communale de 8 H 30 à 12 H 30 : Collecte de sang.
- Lundi 25 juillet à Saint-Philibert : Cinéma en plein air, projection du film « la famille Bélier ».
- Mercredi 3 août Place de l'Eglise : Marché.
- Vendredi 5 août sur l'esplanade de la Halle des Sports : Nuit de la Moisson organisée par Moisson et Traditions.

- Mercredi 17 août Place de l'Eglise : Marché.
- Dimanche 21 août : Pardon de Saint-Philibert.
- Samedi 3 septembre de 9 H à 12 H à la Halle des Sports : Forum des Associations.
- Dimanche 4 septembre : Pardon de la Véronique.

 Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 8 septembre 2016 à 20 H 30.

La séance est levée à 21 H 45 et ont signé les membres présents.